

HONORAIRES ETAT DES LIEUX :

STUDIO – APPARTEMENT - MAISON (*)

	NON-MEUBLE		MEUBLE (inventaire meubles <u>sans</u> les accessoires mobiles)	
	entrée locative	sortie locative	entrée locative	sortie locative
STUDIO	135	125	175	170
APPARTEMENT 1 CH (+/- 65m ²)	150	140	195	180
APPARTEMENT 2 CH (+/- 75m ²)	165	155	215	200
APPARTEMENT 3 CH (+/- 90m ²)	180	170	235	220
APPARTEMENT 4 CH (+/- 110m ²)	195	185	255	240
APPARTEMENT 5 CH (+/- 130m ²)	210	200	275	260
MAISON 1 CH	185	175	245	225
MAISON 2 CH	200	190	265	245
MAISON 3 CH	215	205	285	265
MAISON 4 CH	230	220	305	285
MAISON 5 CH	245	235	325	305
<u>SUPPLEMENT :</u>				
LOGEMENT MEUBLÉ ET GARNI (inventaire meubles <u>avec</u> les accessoires mobiles)	+ 20% (sur prix meublé)		+ 20% (sur prix meublé)	
DUPLEX - TRIPLEX (supplément)	15		15	
LOCAL SUP. (SDB, BUREAU, DRESSING, ETC.)	15		15	
TERRASSE - JARDIN - COUR	15		15	
BIEN EXCEPTIONNEL	Sur demande		Sur demande	
VISITE TECHNIQUE DE « PRE-SORTIE LOCATIVE »	Honoraires de 50% à charge du demandeur		Honoraires de 50% à charge du demandeur	

*Honoraires 2025 - Prix par partie TVAC - Si présence d'un autre expert, majoration des honoraires de 100 %.

Ces prix incluent une seule visite sur place de maximum 2 heures (appartement) et 3 heures (maison). Tout dépassement de délai sera facturé 50 eur tvac par heure supplémentaire passée sur place. Tout travail réalisé en régie (postérieur à la mission) concernant une sortie locative est facturé au tarif horaire de 125,00 € TVAC avec un minimum de 2h (250 eur tvac).

En cas d'annulation la veille ou le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé.

En cas d'absence le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé à la partie absente.

Les honoraires sont payables sur place en liquide contre un reçu. Les factures sont envoyées via mail après la visite de l'expert sur place.

L'expert se réserve le droit de modifier ses honoraires si la situation rencontrée sur place ne correspond pas à celle décrite durant la prise de rdv.

L'expert pourra majorer ses honoraires en fonction de sa mission. Toute demande d'envoi papier sera facturé 50 eur tvac au demandeur.

Base appartement : Un salon, une salle à manger, une cuisine, un WC, un hall d'entrée/de nuit, une salle de bains/douche, une chambre.

Base maison : Un salon, une salle à manger, une cuisine, un WC, un hall d'entrée, un hall de nuit, une salle de bains/douche, une chambre et cave.

AVANT / APRES TRAVAUX(*)

	ETAT DES LIEUX AVANT TRAVAUX	RECOLEMENT
APPARTEMENT <100m ²	250	200
APPARTEMENT >100m ²	350	300
APPARTEMENT >200m ²	Sur demande	Sur demande
MAISON <200M ²	300	250
MAISON >200M ²	400	350
OPTION DRONE (supplément)	75	75

**Provisions d'honoraires 2025 indiquées à titre informatif - Prix par partie TVAC - Si présence d'un autre expert, majoration des honoraires de 100 %.*

L'expert pourra majorer ses honoraires en fonction de sa mission.

L'expert se réserve le droit de modifier ses honoraires si la situation rencontrée sur place ne correspond pas à celle décrite durant la prise de rdv.

Ces prix incluent une seule visite sur place de maximum 2 heures (appartement) et 3 heures (maison). Tout dépassement de délai sera facturé 50 eur tvac par heure supplémentaire passée sur place. Tout travail réalisé en régie (postérieur à la mission) concernant une sortie locative est facturé au tarif horaire de 125,00 € TVAC avec un minimum de 2h (250 eur tvac).

En cas d'annulation la veille ou le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé.

En cas d'absence le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé à la partie absente.

Les honoraires sont payables sur place en liquide contre un reçu. La facture est envoyée via mail après la visite sur place de l'expert.

Toute demande d'envoi papier sera facturé 50 eur tvac au demandeur.

COMMERCE - BUREAU(*)

	ENTREE LOCATIVE	SORTIE LOCATIVE
COMMERCE BUREAU < 50 m ²	150	150
COMMERCE BUREAU = 75 m ²	175	175
COMMERCE BUREAU = 100 m ²	200	200
COMMERCE BUREAU > 100 m ²	200 + 1,21 € / m ² à partir de 50m ²	200 + 1,21 € / m ² à partir de 50m ²
INVENTAIRE DES MEUBLES	Majoration de 30%	Majoration de 30%

**Honoraires 2025 - Prix par partie TVAC - Si présence d'un autre expert, majoration des honoraires de 100 %.*

Ces prix incluent une seule visite sur place de maximum 2 heures (appartement) et 3 heures (maison). Tout dépassement de délai sera facturé 50 eur tvac par heure supplémentaire passée sur place. Tout travail réalisé en régie (postérieur à la mission) concernant une sortie locative est facturé au tarif horaire de 125,00 € TVAC avec un minimum de 2h (250 eur tvac).

En cas d'annulation la veille ou le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé.

En cas d'absence le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé à la partie absente.

Les honoraires sont payables sur place en liquide contre un reçu. La facture est envoyée via mail après la visite sur place de l'expert.

L'expert se réserve le droit de modifier ses honoraires si la situation rencontrée sur place ne correspond pas à celle décrite durant la prise de rdv.

L'expert pourra majorer ses honoraires en fonction de sa mission.

Toute demande d'envoi papier sera facturé 50 eur tvac.
